

13 juin 2023 -10:36

## Avis n° 85 du 17 avril 2023 concernant la légitimité éthique de la priorisation des soins

Dans cet avis, le Comité examine la question de savoir s'il est éthiquement admissible qu'en cas d'insuffisance d'offre des soins par rapport à la demande, par exemple en cas d'épidémie, les autorités publiques ou les organisations, publiques ou privées, de dispensation des soins instituent des règles en vertu desquelles certains de ceux-ci soient priorités par rapport à d'autres. Afin de rendre cet avis, le Comité, en sa qualité d'instance indépendante, s'est appuyé sur le pluralisme, l'expertise et l'interdisciplinarité qui le caractérisent ainsi que sur l'avis d'experts externes.

Comité consultatif de Bioéthique de Belgique  
Avenue Galilée 5/2 - 5ème étage /zone 35  
1210 Bruxelles  
Belgique

<https://www.health.belgium.be/fr/comite-consultatif-de-bioethique-de-belgique>

Sophie Bertrand  
Responsable de l'information  
+32 2 524 91 84  
[sophie.bertrand@health.fgov.be](mailto:sophie.bertrand@health.fgov.be)